

Rénovation énergétique

ANNONCE DE LA HAUSSE DE L'OBLIGATION CEE : L'ECIMA NE RELÂCHE PAS LA PRESSION

La Ministre de la Transition Énergétique Agnès Pannier-Runacher a annoncé ce mercredi avoir obtenu un «arbitrage favorable» sur les certificats d'économie d'énergie. Une hausse de 25% de l'obligation CEE pour la 5ème période est annoncée, soit près de 625 TWhc supplémentaires. Une nouvelle qui permettrait de relancer la filière de l'isolation, en difficulté depuis plusieurs mois.



«Vous m'aviez alertée sur le sujet du prix des certificats qui s'est effondré ces derniers mois», s'est exprimée Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique, ce 27

juillet 2022. À l'occasion du lancement du groupe de travail «logement» du plan gouvernemental de sobriété énergétique, la Ministre a annoncé la hausse de 25% de l'obligation CEE en 5ème période.

Réaction de Charles Kirié, Président de l'ECIMA qui avait lancé l'alerte en février dernier, suivi par les grands acteurs de la filière isolation :

«Cette annonce est une excellente nouvelle et attendue depuis plusieurs mois par les acteurs de la filière isolation. L'augmentation de la production de KWhc va permettre de relancer un marché en difficulté depuis l'arrêt de l'offre Coup de Pouce. Nous ne relâchons pas pour autant la pression, car il y a un véritable enjeu énergétique qui doit être pris en compte. Les travaux de rénovation globale doivent intégrer les travaux d'isolation des combles, avec des matériaux à forte inertie thermique. Nous souhaitons également toujours limiter l'effet yoyo en annualisant les objectifs des obligés (actuellement fixés sur 3 ou 4 ans). Cela préserverait les entreprises de la filière isolation.» déclare Charles Kirié.

À propos de l'ECIMA

Depuis 2013, l'association ECIMA regroupe les principaux fabricants français de ouate de cellulose. La principale mission de l'ECIMA est de représenter les membres et promouvoir les intérêts des acteurs de la filière auprès des différents organismes et institutions.

Elle agit également auprès des professionnels pour contribuer au respect de la réglementation en vigueur lors de la mise en oeuvre de cet isolant biosourcé, mais aussi auprès des particuliers pour répondre à leurs demandes d'informations et les sensibiliser aux atouts de cet isolant thermique et acoustique.

Contact presse : Bâti Visibilité
Anne-Cécile Bacquet
Tél. : 06 45 61 63 59
acbacquet@bati-visibilite.com



Bati Visibilité
Une marque CapisBâtis